

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE  
ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LÉS-ELBEUF

CCAS DE  
SAINT-PIERRE-LÉS-ELBEUF

**OBJET**

**Finances locales 7.5**  
**subventions**

Subvention au CLIC  
REPER'AGE

**DATE DE CONVOCATION**  
30 septembre 2022

Nombre de Conseillers  
en exercice : 15  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 12

**La Présidente,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**N° 2022-10-41**

**L'an deux mil vingt deux  
le six octobre deux mil vingt deux à dix-huit heures**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame DUDOUET Vice-Présidente.

**Etaient présents :**

Mme DUDOUET – Mme SEMIEM – Mme BARRIERE – M. SACHOT  
Mme SCOTE – Mme LAMBERT – Mme LOISEAU – Mme CREVON –  
Mme BREANT – Mme JAFFRENNOU – Mme POILPRE

**A donné pouvoir**

Mme MEZRAR a donné pouvoir à Mme DUDOUET

**Excusés :**

M. LE NOE  
Mme DUVAL  
M MAUGER

Mme LAMBERT est nommée secrétaire de séance.

**Rapporteur :** Madame la Vice-Présidente, Sandrine Dudouet

Les Centre Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) ont une mission d'accueil, d'écoute, d'information, de conseil et de soutien aux personnes âgées et à leurs familles.

Chaque département propose sur son territoire un ou plusieurs points d'information locaux : le siège du CLIC Repèr'âge se trouve à Elbeuf-sur-Seine.

Des actions sont menées sur tout le territoire, notamment dans notre commune, à l'occasion de la « Semaine Bleue », de l'organisation de conférences ou de la mise en place d'ateliers.

Il est donc proposé au Conseil d'administration, d'attribuer pour l'année 2022, une subvention de 1 538 € au CLIC Repèr'âge, et d'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de cette subvention.

**Vu**

Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant,**

Qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la ville ;

Que les associations et organismes concernés participent au développement d'actions d'intérêt local ;

Que le CLIC Repèr'âge a transmis une demande de subvention complète et argumentée, et sollicite un montant de **1 538 €** (soit 1€/habitant de + de 65 ans, selon les chiffres 2010 de l'INSEE) ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 12            voix contre    0            Abstention    0

**Article 1 :** d'attribuer pour l'année 2022, une subvention de **1 538 €** au CLIC Repèr'âge.

**Article 2 :** d'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de cette subvention.

**Article 3 :** d'inscrire les dépenses au chapitre 65 du budget du CCAS.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

La Présidente



Nadia MEZRAR